



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Le Mardi 31 Janvier 2012
À 20h 30 - salle l'Amphi
Pôle intercommunal des services du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
ARQUENAY	CHERRUAULT	Lucien
BALLEE	DUBOIS	Louis
BALLEE	HUET	Daniel
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	SAUVAGE	Philippe
BEAUMONT PIED DE BOEUF	POUJADE	Brigitte
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	LABASQUE	Guy
CHEMERE LE ROI	CARIOU	Philippe
COSSE EN CHAMPAGNE	MORAND	Marie-Claude
EPINEUX LE SEGUIN	RAGAIGNE	Nicolas
GREZ EN BOUERE	PERTHUÉ	Marie-Henriette
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier
LA BAZOUGE DE CHEMERE	GELINEAU	Gabriel
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	HOUDU	Marcel

MAISONCELLE DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LE ROUX	Patrick
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BOURDAIS	André
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	ROCTON	André
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VILLIERS CHARLEMAGNE	BOUVET	Norbert
VILLIERS CHARLEMAGNE	HOUDAYER	Fernand

Assistait également à la séance:
Sylvie LANDELLE – DGS

1 / Procès Verbal de la séance du 20 décembre 2011

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2 / Rapport de la commission Administration Générale du 18 janvier 2012

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du rapport de la Commission Administration Générale et de la présentation faite du projet opération habitat et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'opération Habitat présentée, l'opération pouvant démarrer en avril 2012, selon la synthèse ci-dessous.

□ Economie d'énergie : Majoration FART

- Gain énergétique de 25 %
 - Plafonds de ressources PO ANAH « Modestes » et « Très Modestes »
- Prime Pays de Meslay-Grez de **500 €**

Objectif	Nbre de dossiers	Budget
/an	25	12 500 €
/3 ans	75	37 500 €

□ Economie d'énergie : plafonds AREEP

- Gain énergétique de 40 %
 - Plafonds de ressources PO plafonds AREEP « Niveau 2 » (31 588 €/ 2 pers)
- Prime Pays de Meslay-Grez de **1 000 €**

Objectif	Nbre de dossiers	Budget
/an	10	10 000 €
/3 ans	30	30 000 €

□ Economie d'énergie : petits travaux

- Gain énergétique de 15 % et 25 %
 - Plafonds de ressources PO ANAH « Modestes » et « Très Modestes »
 - Priorité à l'isolation, si menuiseries exigence de changement complet
- Prime Pays de Meslay-Grez de **1 000 €**

Objectif	Nbre de dossiers	Budget
/an	10	10 000 €
/3 ans	30	30 000 €

□ Habitat dégradé

- Grille de dégradation ou d'insalubrité ANAH
 - Logement occupé ou vacant (acquisition)
 - Plafonds de ressources PO ANAH « Majorés »
- Prime Pays de Meslay-Grez de **1 000 €**

Objectif	Nbre de dossiers	Budget
/an	2	2 000 €
/3 ans	6	6 000 €

□ Habitat Indigne

- Grille de dégradation ou d'insalubrité ANAH
 - Passage par le Pôle Habitat Indigne
 - Plafonds de ressources PO ANAH « Majorés »
- Prime Pays de Meslay-Grez de **1 500 €**

Objectif	Nbre de dossiers	Budget
/an	2	3 000 €
/3 ans	6	9 000 €

Objectif global	Nbre de dossiers	Budget C.C.
/an	59	42 500 €
/3 ans	177	127 500 €



- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012.
- Décide que la partie Assainissement individuel sera revue dans le cadre du budget SPANC.
- Délègue au Bureau la validation de la convention devant intervenir avec l'Etat dans le cadre de cette opération.
- Autorise le Président ou le Vice président à signer le marché à intervenir avec Habitat et Développement 53 pour le suivi animation.
- Autorise le Président ou le Vice-président à solliciter les subventions possibles (Etat...)
- Autorise le Président ou le Vice président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.
- Prend acte de l'avancée de la constitution du nouveau site Internet de la CCPMG ;

3 / Rapport de la commission Affaires Sociales du 12 janvier 2012

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du rapport de la commission Affaires Sociales et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la composition du comité de pilotage de l'évaluation interne du SSIAD telle que proposée.
- Approuve le projet de questionnaire de satisfaction tel que proposé.
- Valide la mise en place du livret d'accueil du SSIAD tel que proposé.
- Valide les modifications du règlement intérieur du SSIAD telles que proposées.
- Prend acte du compte rendu du bilan des rencontres avec les bénévoles.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux dossiers présents.

4 / AGENCE TECHNIQUE INGENIERIE DE LA CCPMG ; Mise à disposition aux communes

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la mise à disposition de l'agence technique intercommunale ingénierie telle que proposée.
- Fixe le tarif horaire d'intervention à 39€, après utilisation du crédit d'heures annuelles fixé à 4heures.
- Valide le projet de convention de service partagé proposé.
- Autorise le président ou le vice-président à signer les dites conventions à intervenir avec les communes qui le souhaitent et tous documents inhérents au présent dossier.

5/ POLE SANTE MESLAY DU MAINE ; Location du bâtiment existant avant travaux

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de convention d'occupation précaire et le prix de la location fixé à 450€ par espaces occupés.
- Délègue au Bureau le reversement des subventions perçues par la CCPMG pour le soutien à l'achat de matériel pour les professionnels de santé à l'association Pôle Santé Meslay au fur et à mesure des acquisitions des dits matériels engagées par l'association de gestion du Pôle de santé.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au dossier.

6/ VENTE TESSIER ; Déclassement du chemin rural

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- Valide l'acquisition à la commune de Meslay du Maine, de la portion de chemin cadastrée E744, d'une surface de 9a 21ca à l'euro symbolique.
- Charge l'étude de Maître Laubreton-Goux, notaires à Meslay du Maine, de la rédaction de l'acte.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer l'acte à intervenir et tous documents inhérents au dossier.

**7/ ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE ; CONVENTION
de mise à disposition réciproque de personnel**

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du dossier et de la convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la convention et autorise le Président ou le vice-président à la signer.

Séance levée à 22 h 15